



Ligne de conduite	ADM 1.1
Domaine : Administration	En vigueur le : 31 août 2004 (SP-04-56) Révisée le :

SANTÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

Philosophie

Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario s'engage à protéger et à promouvoir la santé du personnel et des élèves en assurant un environnement de travail sain.

Le Conseil prend soin des gens qui constituent sa plus importante ressource : sa ressource humaine. À cette fin, la reconnaissance accordée au personnel de longue date constitue la méthode que le Conseil utilise pour souligner annuellement le travail et la contribution du personnel. Chaque année, le Conseil reconnaît également un certain nombre de personnes dont l'apport a été exceptionnel.

Le Conseil reconnaît l'importance d'une bonne santé sur la qualité de vie et l'atteinte des buts personnels et du travail.

Le Conseil reconnaît que la santé recouvre plusieurs facettes dont certaines sont des composantes physiques, mentales, sociales et intellectuelles et que l'amélioration de la santé demande de l'activité sur différents fronts ou « avenues » : pratiques de santé personnelles, milieux physique et psychosocial et ressources personnelles.

Le Conseil reconnaît que la façon de diriger un conseil scolaire et la façon dont les décisions sont prises ont un effet sur la santé des employés.

En partenariat avec les syndicats de l'AEFO, de la SCFP, de la FEÉSO et des membres non syndiqués, le Conseil s'engage à optimiser la santé de tout le personnel par des actions dans toutes les avenues pertinentes :

- milieu de travail physique;
- milieu de travail psychosocial;
- ressources personnelles;
- pratiques de santé.

Énoncé du but

En accord avec sa philosophie du soin de l'individu et selon sa responsabilité vis-à-vis la collectivité où il réside, le Conseil s'efforce d'améliorer la santé du personnel et la qualité de leur vie.

Le Conseil croit aussi qu'un personnel en bonne santé aide à développer une organisation en santé. Une meilleure santé et mieux-être amélioré amènent une plus grande satisfaction et un meilleur moral, ce qui contribue à une organisation plus efficace. Dans ce milieu de travail compétitif, le Conseil sait qu'il est important d'attirer et de retenir les meilleures personnes. Ceci signifie fournir un milieu de travail qui favorise la santé.

L'établissement d'un milieu de travail favorisant la santé exige des efforts sur tous les fronts ou « avenues » suivants :

1. Fournir un milieu de travail physique propre et sécuritaire;
2. Réduire ou éliminer le stress non nécessaire causé par certains aspects du milieu de travail psychosocial;
3. Faciliter les propres efforts du personnel pour améliorer leurs pratiques de santé;
4. Améliorer le sens d'influence du personnel sur leur travail et leur santé.

Les efforts orientés sur la santé doivent aussi adhérer aux principes suivants :

1. Satisfaire les besoins de tout le personnel, peu importe leur niveau de santé actuel;
2. Reconnaître les préférences, attitudes et besoins différents des divers groupes d'employés;
3. Reconnaître que le style de vie d'un individu est le fruit d'habitudes de vie interdépendantes et que les habitudes de mode de vie agissent réciproquement sur le milieu et les ressources personnelles et influencent la santé;
4. S'adapter aux caractéristiques spéciales de chaque milieu de travail unique.

Le but de cette ligne de conduite globale de santé est de coordonner et d'intégrer les efforts d'amélioration de la santé et du mieux-être du personnel selon les avenues telles que mentionnées plus haut, de façon à s'assurer qu'ils sont logiques, complémentaires, qu'ils suivent les principes énoncés précédemment. Cette ligne de conduite fournit essentiellement une direction et un plan de stratégie globale de santé.

L'importance de la participation des employés s'entremêle dans toutes les avenues de la santé et du mieux-être du personnel. Cette ligne de conduite globale de santé établit une approche participative pour le développement, la mise en oeuvre et la révision des actions sur la santé.

Comité de promotion de la santé en milieu de travail

Le comité PSMT se compose de volontaires intéressés et engagés dans l'amélioration de la santé globale et du mieux-être des employés du Conseil. Les membres proviennent de la gestion, de la main-d'oeuvre, d'autres groupes d'employés clés, des professionnels de la santé et des ressources humaines. Le comité PSMT peut s'adjoindre des personnes-ressources.

Le comité PSMT se rencontre deux fois par année pour une mise à jour et une évaluation du plan d'action du programme de la santé. Le comité PSMT peut aussi se rencontrer selon les besoins de tâches précises.

Les membres du comité ne sont pas élus de façon permanente. Les nouveaux membres sont toujours bienvenus. Le personnel intéressé devrait s'adresser à la direction des ressources humaines.

Le comité PSMT est responsable de la mise à jour régulière du tableau 1 et du contrôle du bon fonctionnement de cette ligne de conduite globale de santé, des activités et programmes de santé individuels qui s'y rattachent. La consultation des employés demeure une priorité.

Le comité PSMT s'assure que les employés soient tenus au courant du progrès de la stratégie globale de santé. Fondamentalement, le comité a quatre buts :

1. Encourager la participation dans la prise de décisions reliées au programme de la santé des employés;
2. Demander l'opinion des employés pour ses diverses tâches;
3. Familiariser les employés quant au concept de l'interrelation entre la santé et le mieux-être et les informer des initiatives prises par le Conseil à cette fin;
4. Fournir aux employés des renseignements qui leur permettent de décider de leur participation au programme de la santé.

Programmes et activités englobés dans la ligne de conduite globale

Lignes de conduite	Statut actuel	Référence pour plus d'information
Santé et sécurité	À développer	
Dangers du milieu	À développer	
Environnement sans fumée	En place	ADM 1.2
Temps flexible	À développer	
Congé de maternité	En place	PER 1.2
Accès à l'emploi	À développer	
Discrimination et harcèlement	À réviser	PER 6.1
Abus des substances	À développer	
Aide aux employés	À développer	
Formation à la gestion	À développer	
Perfectionnement professionnel (non syndiqué)	À réviser	
VIH/SIDA	À réviser	
Recyclage	À développer	
Ventilation	À développer	
Gestion de charge de travail	À développer	
Classes de mise en forme	À développer	Comité PSMT *
Activité de reconnaissance - élèves, membres du personnel, membres de la communauté scolaire	À réviser	Ligne de conduite PER 7.1
Activité de reconnaissance - retraite ou vingt-cinq années de service au sein du Conseil	À réviser	Ligne de conduite PER 7.2
Personnel de secourisme	À réviser	ADM 1.3
Programmes / Activités	Statut actuel	Référence pour plus d'information
Séminaires en nutrition	À développer	Comité PSMT
Clinique d'abandon de l'usage du tabac	À développer	Comité PSMT
Programme d'aide aux employés (P.A.E.) (personnel administratif et de soutien)	En place	Personne responsable - Ressources humaines (dépliant)
Programme d'aide aux enseignants(es) Posaction	En place	Personne responsable de l'AEFO (dépliant)
Dépistage de pression sanguine	À développer	Comité PSMT
Programme d'ergonomie dans les bureaux	À développer	Comité de santé et sécurité
Examen des problèmes touchant la qualité de l'air	À développer	Comité de santé et sécurité
Ateliers de gestion du stress	En place	Comité PSMT
Séminaires sur l'équilibre entre le travail et la famille	À développer	Comité PSMT
Section « Santé » sur le site web du Conseil	À développer	À déterminer

* PSMT (Promotion de la santé en milieu de travail)